



Indemnisation congé maternité activité mixte

Par **Laeti38**, le **29/07/2016** à **17:14**

Bonjour,

Je ne sais pas si je suis au bon endroit, mais j'espère que l'un d'entre vous pourra m'aider.

Je suis infirmière à 80% à l'hôpital et je complète les 20% restant avec des remplacements en libérale.

Je suis actuellement enceinte et j'aurais aimé savoir comment j'allais être indemnisée lors de mon congé maternité étant donné que je cotise pour le salariat mais aussi pour le libéral.

Autre petite question pour la suite, j'aurais aimé prendre un congé parental mais est-il possible de continuer à exercer les 20% du libérale pendant celui-ci?

Merci d'avance pour vos réponses.